

ÉPREUVES QUALIFICATIVES DE ZONE POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX COURTS J18, SÉNIOR ET HANDI-AVIRON ET POUR LE CRITÉRIUM AVIRON ADAPTÉ



DIMANCHE 02 AVRIL 2017

1. CALENDRIER

• Lundi	13 mars	08h00	ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
• Vendredi	24 mars	14h00	clôture des inscriptions
		16h00	consultation des inscriptions sur avironfrance.fr
• Mardi	4 avril	16h00	retour à la FFA de la liste des bateaux qualifiés de la zone

2. ÉPREUVES

J18 – distance de course : 2 000 m			SÉNIOR – distance de course : 2 000 m		
1	J18F2-	2 rameuses en pointe sans barreur	5	SF2-	2 rameuses en pointe sans barreur
2	J18H2-	2 rameurs en pointe sans barreur	6	SH2- PL	2 rameurs en pointe sans barreur poids léger
3	J18F1x	1 rameuse en couple	7	SH2-	2 rameurs en pointe sans barreur
4	J18H1x	1 rameur en couple	8	SF1x PL	1 rameuse en couple poids léger
			9	SH1x PL	1 rameur en couple poids léger
			10	SF1x	1 rameuse en couple
			11	SH1x	1 rameur en couple
HANDI AVIRON et AVIRON ADAPTÉ – distance de course : 1 000 m					
12	SF1x LTA-PD	1 rameuse en couple jambes, tronc et bras		(Embarcation libre)	
13	SH1x LTA-PD	1 rameur en couple jambes, tronc et bras		(Embarcation libre)	
14	SF2- LTA-PD-VI	2 en pointe jambes, tronc et bras		1 rameuse handi et 1 guide (femme valide)	
15	SH2- LTA-PD-VI	2 en pointe jambes, tronc et bras		1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide)	
16	SF1x AS	1 rameuse en couple bras et épaules		(Bateau FISA - fauteuil - flotteurs obligatoires)	
17	SH1x AS	1 rameur en couple bras et épaules		(Bateau FISA - fauteuil - flotteurs obligatoires)	
18	SF1x TA	1 rameuse en couple tronc et bras		(Bateau FISA - assise fixe - flotteurs facultatifs)	
19	SH1x TA	1 rameur en couple tronc et bras		(Bateau FISA - assise fixe - flotteurs facultatifs)	
20	SF1x LTA-ID	1 rameuse en couple - aviron adapté		(Embarcation libre)	
21	SH1x LTA-ID	1 rameur en couple - aviron adapté		(Embarcation libre)	

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France bateaux courts sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les épreuves en deux sans barreur.

Les équipages engagés doivent courir dans la zone d'appartenance de leurs clubs. Les équipages composés de mixtes de clubs de deux zones différentes peuvent courir au choix dans l'une de ces deux zones.

Rameurs retenus dans les quotas de la Direction Technique Nationale:

- Les rameuses et rameurs J18 et handi-aviron ont l'obligation de participer à ces épreuves;
- Les rameuses et rameurs J18 et séniors ayant participé à ces épreuves seront considérés comme hors quotas de zone pour leur sélection.

Engagements

Les engagements aux épreuves qualificatives de zone sont faits sur le site intranet de la FFA par les clubs et par les comités départementaux, les ligues ou la FFA dans le cas des mixtes de clubs.

Les engagements sont faits au niveau national et sont communiqués à chaque zone par la FFA.

Les engagements de chaque zone sont indépendants.

À la clôture des engagements, ceux-ci sont envoyés par la FFA aux responsables de zone.

Lieux

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France bateaux courts sont organisées par chacune des quatre zones:

- Zone Nord-Est: Gravelines
- Zone Nord-Ouest: Mantes-la-Jolie
- Zone Sud-Est: Aiguebelette
- Zone Sud-Ouest: Cazaubon

Rameurs poids-léger

Lors des épreuves qualificatives de zone, le poids des rameurs poids léger doit être conforme au code des courses de la FFA.

(Femme: 59 kg maximum / Homme: 72,5 kg maximum - moyenne d'un équipage: 70 kg)

Rameurs handi-aviron et aviron adapté

Voir le récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps en page 33.

Attention: il n'y aura pas de session de classification.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES - RÉSULTATS

Programme

Les programmes des épreuves qualificatives sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Retour des résultats à la FFA

À l'issue des épreuves qualificatives:

- Les responsables de zone retournent à la FFA la liste des bateaux sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- Les quotas déterminés pour chaque zone ne peuvent être modifiés pour quelque raison que ce soit, même en cas d'engagement incomplet dans une autre zone.
- Les listes portent les noms des rameurs ayant effectivement participé aux championnats de zone.
- Les clubs des équipages sélectionnés doivent confirmer aux responsables de zone leur participation aux championnats de France et le nom du délégué qui sera présent.

Les éventuels changements dans un équipage seront annoncés par le délégué du club à la réunion des délégués lors des championnats de France.

RÉCAPITULATIF DE LA RÉGLEMENTATION AVIRON ET HANDICAPS



La thématique «aviron et handicaps» regroupe l'handi-aviron (handicap physique et visuel) et l'aviron adapté (handicap mental et psychique).

1. ABRÉVIATIONS

- AS: bras et épaules (Arms and Shoulders);
- TA: tronc et bras (Trunk and Arms);
- LTA: jambes, tronc et bras (Legs, Trunk and Arms);
- PD: handicap physique (Physical Disability);
- VI: handicap visuel (Visual Impairment);
- ID: handicap mental (Intellectual Disability).

2. CLASSIFICATIONS

Tous les rameurs souhaitant participer à des épreuves nationales doivent avoir été classifiés au préalable selon les procédures suivantes:

Handi-aviron

Une session de classification a lieu 3 fois par an, la veille:

- Des Championnats de France d'aviron indoor;
- Des Championnats de France bateaux courts handi-aviron et Critérium aviron adapté;
- Et du Critérium national handi-aviron et aviron adapté.

Il faut prendre rendez-vous au minimum 15 jours avant l'événement.

Un dossier médical doit être fourni au préalable au classificateur médical.

Aucune classification ne sera possible sans dossier médical.

Pour les handicaps visuels, une visite chez un ophtalmologue doit être effectuée avant la classification (document fourni par la FFA).

Un guide de classification est téléchargeable sur le site internet de la FFA.

Aviron adapté

Envoyer une copie de l'attestation MDPH et de l'attestation de l'établissement d'accueil (IME, ESAT, foyer de vie, ...).

Pour tous renseignements et prise de rendez vous:

handicaps@avironfrance.fr ou 01 45 14 26 61

3. ÉQUIPEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Tous les rameurs malvoyants doivent porter des lunettes zéro vision dès l'embarquement et jusqu'au retour au ponton.

Les flotteurs sont obligatoires pour les rameurs AS. Ils doivent effleurer la surface de l'eau de chaque côté lorsque le rameur est en position de sécurité. Ils sont facultatifs pour les autres catégories.

Les sièges/assises sont fixes pour les rameurs AS et TA.

Les sangles sont obligatoires au dessus des genoux pour les rameurs AS et TA ainsi que sous la poitrine pour les rameurs AS. S'il y a deux sangles, elles doivent être positionnées dans le même sens pour une ouverture plus rapide.

Les coques utilisées par les rameurs AS et TA sont des bateaux handi-aviron, type canoë, homologués par la FISA: voir site FFA (Swift, Wintech, Filippi, Empacher). Celles utilisées par les rameurs LTA sont des coques standard.

4. COMPÉTITIONS

Au niveau national, pour permettre à un plus grand nombre de personnes en situation de handicap de participer, les 4+ LTA-PD-VI doivent être composés d'au moins une femme.

Le barreur des 4+ LTA-PD-VI et 4Yx/+ LTA-ID peut être un homme ou une femme. Le poids minimum est de 50 kg.

Les mixtes de club sont autorisées pour le Championnat de France bateaux courts handi-aviron et le Critérium national handi-aviron et aviron adapté.

La pratique en couple LTA (1x ou 2x) est réservée aux rameurs justifiant d'une perte de 20 points sur un membre. Ils doivent être classifiés «pointe et couple».

Déficient visuel: dans un équipage, il ne peut pas y avoir plus de 50% de LTA-VI et plus de 25% de LTA-VI B3. Ils ne peuvent donc pas participer en 1x et les VI B3 ne peuvent pas participer en 2x.

Distances de courses

- Tête de rivière:
 - 6 000 m pour les LTA-PD-VI;
 - 3 000 m pour les AS, TA et LTA-ID;
- Course en ligne: 1 000 m pour tous;
- Sprints: 500 m.

Temps handicaps pour les épreuves open sur 1 000 m

Les épreuves open regroupent dans une même course des concurrents des catégories AS, TA et LTA.

Pour compenser les différences de temps de parcours de ces catégories, les départs leur sont donnés avec les écarts suivants:

	AS	TA	LTA
1x Femme	0	+ 41"	+ 1'24"
1x Homme	0	+ 22"	+ 1'03"
2x Mixte		0	+ 24"
4+ Mixte		0	+ 38"